



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>10 février 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>6 pouvoirs</b>	

### SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

#### Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025_054 : <b>Culture - Manifestations d'envergure communautaire : Appui aux manifestations culturelles ou sportives structurantes récurrentes</b>
---

#### Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Stéphane CHABANON

*Vu l'avis de la commission Culture et Lecture Publique, lors de sa réunion du 27 janvier 2025,*

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation d'envergure communautaire existant depuis plus de trois ans sur le territoire et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission Culture et Lecture Publique est chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Une enveloppe annuelle de 30 000 € est proposée au budget pour financer ce dispositif et le dispositif d'appui aux manifestations d'envergure.

La subvention est calculée selon le système indiqué dans le règlement des subventions. Le montant de subvention est plafonné à 4 000€.

Suite à l'appel à candidatures lancé le 15 novembre 2024, les élus de la commission Culture et Lecture publique ont examiné les candidatures et proposent de valider les manifestations retenues et les montants de subvention attribués suivants :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible	%	Montant subvention proposé au conseil
Trail Pralines & Masepains	AS Effiatoise	2 289 €	20 %	450 €
Spectacle théâtre	Les Amateurs	6 445 €	8 %	500 €
Voitures anciennes	La Route de la Limagne	6 300€	25 %	1 575 €
Le Gros Tonneau	Canard Zébré	68 800 €	10 %	4 000 €
Concert	Musiques Vivantes	4 860 €	33 %	1 604 €
Programmation culturelle	CADA Emmaüs	7 523 €	25 %	1 881 €
Festival	Le Guérinet	45 260 €	10 %	4 000 €
Randonnée patrimoine	Les Sakados	900 €	28 %	250 €
Spectacle théâtre	Les Coqueluches de Saint-André	2 200 €	33 %	726 €
TOTAL				14 986 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider les montants des aides attribuées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire,
- dit qu'il n'y aura pas de deuxième appel à candidatures au cours de l'année 2025,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025  
 Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*